

Féminicide à Bordeaux : hommage devant la maison de Sandra ce dimanche, son ex-conjoint toujours en garde à vue

Le Parisien avec AFP



Mickaël F. est toujours dans les locaux de la police judiciaire de Bordeaux. L'homme de 36 ans, soupçonné d'avoir tué vendredi à Bordeaux son ex-compagne de 31 ans, a vu sa garde à vue prolongée samedi à la mi-journée.

Sandra P., 31 ans, avait porté plainte deux fois contre lui pour harcèlement. Lundi, il avait déjà été placé en garde à vue après l'une de ces plaintes déposée par la jeune femme, mère de leur fillette de 4 ans.

Mickaël F. n'avait pas le droit d'approcher Sandra. Il est pourtant [soupçonné d'avoir mortellement poignardé son ex-compagne](#) vendredi vers 9 heures au domicile de celle-ci, une petite maison d'un quartier résidentiel de Bordeaux. L'ex-conjoint, duquel la jeune femme était séparée depuis janvier, a été interpellé peu après par les policiers du Raid.

Mickaël F. était retranché dans son appartement, 400 m plus loin, sur la commune de Mérignac. La jeune femme, touchée notamment à la gorge, [a succombé à ses blessures](#) malgré l'intervention des secours sur place.

Rassemblement à 16 heures

Sur la clôture de sa maison, des anonymes ont déposé des bouquets de fleurs et des petits mots - « Reposez en paix madame. Une forte pensée pour votre enfant. Que justice soit faite ! » Sur une feuille de papier, un appel à un rassemblement « pour Sandra », dimanche à 16 heures devant sa maison

Condamné à six reprises pour des infractions routières et des affaires de stupéfiants entre 2004 et 2009, l'ex-conjoint ne l'avait jamais été pour violences. Mais depuis le début de l'année, la victime se disait harcelée et avait signalé à deux reprises à la police et au parquet le comportement de son ex-compagnon.

Le 6 janvier, elle dépose une première plainte témoignant des « messages multiples » que son ex-compagnon, Mickaël F. lui envoie et « qui l'inquiètent », explique la procureure de la République de Bordeaux Frédérique Porterie. « Il n'y a pas de menaces de mort ni de menaces de violences », précise la magistrate, mais « une insistance à obtenir des explications » sur leur séparation et la garde de leur fille.

Prise en charge sociale et psychologique de la fillette

Placé une première fois en garde à vue, l'homme nie « toutes violences physiques ». Cette procédure « a fait l'objet d'une orientation de classement sous condition pour lui de s'engager dans un suivi (...) thérapeutique » et « de faire un stage » pour « auteurs de violences conjugales », explique la procureure.

Le 30 mars, la jeune femme dépose une nouvelle plainte pour harcèlement téléphonique, par courrier au procureur qui sera « traité dès le lendemain avec instructions d'enquête au commissariat ». À cette occasion, plusieurs voisins sont entendus, y compris récemment, selon une source proche du dossier. La procédure aboutit lundi au placement en garde à vue de l'ex-conjoint.

Déféré le lendemain au parquet de Bordeaux, il reçoit une convocation à comparaître le 16 novembre devant le tribunal pour répondre d' « envois réitérés de messages malveillants (...) entre le 3 janvier et le 17 juin ». Placé sous contrôle judiciaire dans l'attente du procès, il avait interdiction d'entrer en contact avec la jeune femme et devait se soumettre à des soins.

La fillette de 4 ans était absente au moment des faits. Confiée exclusivement à sa mère en mai dernier par un juge aux affaires familiales, elle fait désormais l'objet d'[une prise en charge sociale](#) et psychologique.

